

RESOLUTION

N° 6

adoptée

le 9 juin 1959.

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE
LE 28 AVRIL 1959

RÉSOLUTION

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Le Sénat invite le Gouvernement à proposer au Parlement le rétablissement de la retraite du Combattant.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 juin 1959.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.